



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO  
de l'enseignement public

Section départementale des Bouches du Rhône

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

**Stagiaires PE2 IUFM**

**N° 9**

**Avril / Mai 08**

**Page1 : Une délégation du SNFOLC et du SNUDI-FO a été reçue par le Président de la Conférence des directeurs d'IUFM, M. Barangé, le jeudi 20 mars 08.**

**1** L'objet principal de cette audience était la question de l'évaluation de l'année de stage pour les stagiaires du second degré, et pour les PE2 dans le 1er degré.

*Cette année la validation de cette année de stage s'effectue sur la base d'une « grille de 10 compétences » définie dans le cahier des charges de la formation des maîtres du 19 déc 06 (BOEN 4 janv 07) et précisée par la note de service du 21 janvier 2008 (BOEN du 31 janv 08).*

Nos syndicats FO, lors des audiences au Ministère, antérieures au cahier des charges, et au début de cette année scolaire, avaient exprimé leur opposition à cette évaluation qui relègue à la marge la compétence disciplinaire et didactique et introduit des critères qui ont plus à voir avec les comportements des personnes.

Nous avons dans une Lettre au Ministre demandé en février la neutralisation de cette grille cette année.

Ceci étant dit, le but de notre délégation était d'intervenir contre les conséquences négatives de la mise en œuvre de la grille de compétences dans l'évaluation des stagiaires.

**Celle-ci donne lieu en effet à des interprétations différentes d'un IUFM à l'autre : certains exigent, au titre de tel ou tel aspect de la grille, la rédaction d'un mémoire professionnel, d'autres la confection d'un portfolio, d'autres encore la production de rapports et d'écrits professionnels.**

**Page2 : Quelques remarques après la lettre des délégués des GFP d'Aix à la direction de l'IUFM.**

Non seulement, toutes ces exigences s'ajoutent à des services en responsabilité alourdis mais les différences d'interprétation posent le problème de l'égalité de traitement de tous les stagiaires et risquent d'ouvrir la voie à l'arbitraire.

Le recours au mémoire ou aux écrits est laissé en effet à l'appréciation de chaque IUFM.

Certains IUFM ont décidé de remettre au jury les dossiers de compétences assortis d'un avis sur la titularisation, d'autres sans avis explicite.

Notre délégation a fait valoir que ces disparités et encore une fois, cette situation de surcharge de travail demandée aux stagiaires cette année ne devaient en aucun cas pénaliser les stagiaires.

Nous ne pouvons admettre qu'ils fassent les frais de cette année en quelque sorte « d'expérimentation » d'autant plus que les concours de recrutement sont de plus en plus sélectifs.

Le président a convenu de la surcharge de travail des stagiaires cette année : « Un an de bachotage avant concours et un an de surmenage après concours, cela ne fait pas une formation ».

Il a relevé comme problématique l'absence de mesures de « remédiation » aux difficultés signalées de certains stagiaires.

*La délégation a conclu l'audience en exprimant l'opposition de notre fédération aux projets de remise en cause des concours de recrutements dans des CORPS de fonctionnaires d'Etat. Les propositions de la CDI-IUFM évoquant une sélection par concours à bac plus 3 qui ne donnerait pas accès nécessairement au statut de fonctionnaire stagiaire puisque 2 autres possibilités sont évoquées : étudiant et allocataire et qui prépareraient à des masters de « métiers » de l'éducation et de la formation.*

*Le président a souligné que la CDI-IUFM n'était pas habilitée à se prononcer sur ces aspects statutaires.*

**La délégation a indiqué son intention d'intervenir auprès des directions d'IUFM pour défendre, si nécessaire, les dossiers des stagiaires victimes d'évaluations arbitraires.**

**2** Depuis plusieurs années le SNUDI FO intervient pour améliorer votre scolarité, à partir des revendications formulées par les diverses générations de PE2 et de celles des IMF qui par exemple se sont réunis et sont allés porter les revendications suivantes au directeur des IUFM, en janvier 2006, accompagnés du SNUDI-Force Ouvrière :

- Pas plus de 3 stagiaires en SPA, augmentation de la durée des SPA.
- Maintien des APP.
- Demander les moyens et le temps pour préparer les PE2 dans leur mémoire afin que celui-ci devienne un véritable acte de formation en lien avec une pratique.
- Redéfinition précise et harmonisation de GFP.
- Allongement de la durée des SPA pour préparer les stagiaires aux critères d'évaluation demandés en stage de responsabilité.

Par ailleurs dès l'apparition des stages filés, le SNUDI-FO a pris position contre une formation « sur le terrain » qui alourdit l'emploi du temps des PE2 et qui ne sont en fait justifiés que comme moyen de remplacement des T1.

C'est pourquoi les nominations sur les deux stages filés posent autant de problèmes, car elles sont calquées sur les bassins de formation des T1.

**Cette année vous vous êtes réunis et avez listé une série de « propositions »**

Le rôle du syndicat est de faire le lien entre les différentes générations des PE2 qui chaque année formulent des revendications qui se rejoignent et que l'administration, s'appuyant sur le plan de formation voté en conseil d'école, repousse.

Cette année encore FO a refusé de participer aux élections au « Conseil d'Ecole » avec le principe :

**« On ne peut être à la fois Gouvernant et Gouverné ».**

***En effet le Conseil d'école, consultatif, ne peut qu'entériner les orientations du ministère qui sont contraires aux « propositions » que vous venez de faire.***

***L'autonomie des IUFM, des GFP, est le cadre de la déréglementation qui chez les titulaires attaque les statuts des fonctionnaires, et chez les stagiaires prépare la destruction des concours et formations initiales.***

*Des délégués réunis soumettent à la direction des « propositions », en lui écrivant, ce que d'ailleurs chaque année la direction de l'IUFM demande au nom d'une certaine collaboration.*

**Des PE2 réunis avec leurs syndicats indépendants élaborent une liste de revendications et vont la porter en délégation à l'administration et les centralisent nationalement.**

-----  
Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière

NOM :----- Prénom :-----

Adresse :-----

Téléphone :----- e-mail :-----

Contacts IUFM Aix : Ph. ROMS 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr  
IUFM Marseille : M. DUPUY 06 20 76 11 87 contact@snudifo13org

-----  
Je désire adhérer au SNUDI-FO

Cotisation pour l'année 2008 :

**payable en un ou plusieurs chèques ( 66% déductibles des impôts 2008)**

**PE2 : 75 € T1 : 125€ Etudiant PE 1 : 20€ Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles.**

-----